

Communiqué

Hélène de Comarmond
MAIRE DE CACHAN

COVID 19 : les écoles de Cachan rouvrent partiellement à partir du 28 mai



Le 19 mai 2020

La Ville, en lien avec la communauté éducative, a élaboré et mis en place un dispositif d'accueil dans les écoles répondant au protocole sanitaire réalisé par le Ministère de l'Éducation nationale avec des modalités d'application très strictes. Il sera donc possible d'accueillir un peu plus de 200 élèves à partir du jeudi 28 mai à Cachan.

Priorité au niveau élémentaire

De la concertation menée avec la communauté éducative, s'est conclu le fait qu'il était encore trop risqué d'ouvrir les écoles maternelles, les enfants étant trop jeunes pour bien appréhender et appliquer les gestes barrières. Les écoles maternelles restent donc fermées pour le moment à l'exception des enfants de personnel prioritaire.

La priorité a donc été donnée aux élèves des classes élémentaires sur la base des critères établis par la circulaire du 4 mai du Ministère de l'Éducation nationale à savoir : les enfants de personnels prioritaires (soignants, forces de l'ordre, enseignants du 1^{er} degré, agents municipaux contribuant au fonctionnement des écoles, agents de la RATP et SNCF) ; les élèves en situation de fragilité scolaire dont la liste sera déterminée par l'équipe enseignante de chaque école ; les enfants en situation de handicap ; les élèves de CP et de CM2 des familles volontaires.

L'école que ces enfants vont retrouver n'est pas celle qu'ils ont quitté le 13 mars au soir. Les conditions sanitaires exigent des adaptations strictes. Des regroupements multiniveaux pourront être mis en place selon les cas et les élèves ne seront pas forcément accueillis par leur enseignant habituel. Les enfants de familles volontaires seront accueillis 2 jours par semaine de 8h20 à 18h30. Les autres élèves accueillis le seront 4 jours par semaine de 8h20 à 18h30. Un service de restauration obligatoire sera mis en place dans les écoles afin de limiter les entrées et sorties au cours de la journée et donc réduire les risques. Ce repas sera un repas froid pris en extérieur si la météo le permet ou dans les classes. Il sera fourni gratuitement à toutes les familles.

Communiqué (suite)

Hélène de Comarmond
MAIRE DE CACHAN

Les accueils de loisirs du mercredi restent fermés à l'exception des enfants de personnel prioritaire qui seront accueillis afin de permettre à leurs parents d'exercer leurs missions pour l'intérêt général.

Chaque école fournira une attestation aux parents dont les enfants ne peuvent être accueillis afin qu'ils puissent présenter un justificatif à leur employeur et ainsi bénéficier des modalités mises en place par le Gouvernement (chômage partiel, absence pour garde d'enfants, etc.).

L'enseignement à distance est maintenu

Une grande partie des élèves ne pourra pas retrouver les bancs de l'école. L'enseignement à distance mis en place depuis le 16 mars, et qui fait preuve d'une qualité d'apprentissage non discutable, se poursuit pour toutes celles et ceux qui resteront chez eux. La Ville, avec la communauté enseignante et les acteurs associatifs et éducatifs s'organisent par ailleurs pour prendre en compte la situation particulière des enfants en grande difficulté et assurer un accompagnement ciblé et adapté.

Une situation qui va nécessairement évoluer

Les modalités d'accueil aujourd'hui définies ne sont pas figées dans le temps. Une cellule de suivi se réunit toutes les semaines afin de réévaluer la situation en fonction de l'évolution sanitaire et la possibilité de revoir les capacités d'accueil. Elle travaille également sur un moyen pour les enfants de pouvoir reprendre le contact avec leur école avant la fin de l'année pour dire au-revoir à leur enseignant, certains à leur école, et récupérer leur affaires. Enfin, cette cellule réfléchit à la préparation de la rentrée de septembre prochain, envisageant tous les scénarii possibles.